

Travail de rue

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

63 102 interventions

C'est le nombre d'interventions réalisées par les services de travail de rue partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie en 2020

Nombre d'interventions réalisées par les services de travail de rue partenaires des relais sociaux urbains en Wallonie (2020) - Répartition par type d'intervention

Type d'intervention	Nombre d'interventions réalisées en 2020
Contacts d'accroche / de création de lien (écoute, discussions, informations)	23 951
Interventions spécifiques (accompagnements physiques, réduction des risques, distribution de matériel)	31 954
Relais, dispatchings et orientations vers des institutions	7 197
Total des interventions principales	63 102

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (7 services répondants de 6 RSU)

Les Relais sociaux urbains (RSU) assurent en Wallonie la coordination et la mise en réseau de services (privés et publics) impliqués dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion, à savoir « toute personne majeure confrontée ou susceptible d'être confrontée à la difficulté de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'exercer les droits reconnus par l'article 23 de la Constitution ». Cette coordination concerne les activités déployées au sein de quatre axes à savoir le dispositif urgence sociale (système d'intervention 24h sur24), l'hébergement d'urgence, le travail de rue et l'accueil de jour. Cette fiche porte sur le « travail de rue » (TR) organisé par les services partenaires des RSU. Par « travail de rue » on entend « toutes les activités proposées par les éducateurs de rue : contacts, écoute, orientation, accompagnement et suivi des personnes se retrouvant à la rue ».

Le tableau ci-dessus illustre la multitude et la diversité des interventions réalisées par les éducateurs de rue. Interventions qui passent bien souvent inaperçues alors qu'elles sont accomplies, pour la plupart, en rue au « coeur même de la cité ». Il s'agit

- de contacts d'accroche (écoute, discussions, apports d'information...) qui visent à créer un lien avec les personnes rencontrées dans la rue ;
- d'interventions spécifiques qui consistent notamment en des accompagnements physiques des bénéficiaires dans la réalisation de leurs démarches mais aussi en des actions qui visent à réduire les comportements à risque ; en particulier ceux en lien avec les rapports sexuels et/ou l'utilisation de drogues (toxicomanie) ou encore en la distribution de matériel de première nécessité (couvertures, vêtements, produits d'hygiène...);
- et d'interventions de relais et de dispatching vers d'autres services.

Travail de rue

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

Répartition par type de revenu (principal) des bénéficiaires du travail de rue en Wallonie (2020)

Aucune ressource financière	20,6%
Revenu d'intégration sociale (RIS) ou une autre aide sociale	50,1%
Indemnités de mutuelle (ou maladie-invalidité)	10,5%
Allocations de chômage	6,0%
Allocations aux personnes handicapées	4,7%
Pension	4,9%
Revenus professionnels	1,4%
Autres types de revenus	1,8%
Total	100%

Au cours de l'année 2020, plus de 2 396 personnes ont bénéficié des services de travail de rue (TR) partenaires des Relais sociaux urbains (RSU) ; en grande majorité des hommes (79,2 %). Ces bénéficiaires comprennent des publics forts différents.

Leur répartition par type de revenu fait apparaître que plus de trois quarts d'entre eux disposent « d'allocations sociales » avec 50,1 % de « revenus d'intégration », 10,5 % d'« indemnités de mutuelle », 6,0 % d'« allocations de chômage », 4,7 % d'« allocations pour personnes handicapées » et 4,9 % de « pensions (de retraite...) » ; que 3,2 % bénéficient d'un revenu (1,4 % « professionnel » ou 1,8 % d'un « autre type ») et que 20,6 % sont « sans revenu ».

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 2 133) (7 services répondants de 6 RSU)

Répartition par type de logement/hébergement des bénéficiaires du travail de rue en Wallonie (2020)

En logement privé	27,8%
En logement social/public et assimilé (Agence Immobilière Sociale)	6,3%
En rue ou en abris de fortune (squat, voiture, tente, caravane,...)	30,3%
En hébergement d'urgence (abri de nuit, lits DUS, hôtel)	19,4%
En Maison d'accueil	1,6%
En logements d'urgence, de transit, d'insertion,...	0,8%
En institution - Autres (prison, hôpital psychiatrique, ...)	2,4%
Chez un tiers "proche" (famille élargie, amis, connaissances,...)	10,3%
Dans d'autres endroits hors institution	1,1%
Total	100%

L'identification du type de logement/hébergement occupé par la personne la semaine précédant sa « prise en charge » par un travailleur social du dispositif de TR fait apparaître que :

- plus d'un quart (27,8 %) habitaient en logement privé ;
- un sur dix (10,3 %) vivait « chez un proche (famille élargie, amis, connaissances.) »
- et plus de cinq sur dix (52,1 %), vivaient soit « en rue ou en abris de fortune tels que squat, voiture, tente, caravane. » (30,3 %), soit « en hébergement d'urgence tel que abri de nuit » (19,4 %) ou encore « en maison d'accueil » (1,6 %), ou « en logement d'urgence, de transit, d'insertion... » (0,8 %).

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 2 205) (7 services répondants de 6 RSU)

Définitions et sources

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires.

Ces données constituent une source d'information unique sur les personnes vivant dans la « grande précarité ». Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives et absent des enquêtes sociales à visée généraliste (SILC).

Pertinence et limites

Les chiffres peuvent sous-estimer à la fois le nombre de bénéficiaires et le nombre d'interventions réalisées par les éducateurs de rue car seules les données provenant de services partenaires des relais sociaux sont prises en compte. Il existe également des cas de services partenaires qui ne réalisent qu'une collecte partielle des données relatives aux bénéficiaires.

Les chiffres peuvent aussi sur-estimer le nombre de bénéficiaires, car certaines personnes sont comptabilisées plusieurs fois si elles fréquentent des services différents.

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" : www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/

Personne de contact : Olivier Colicis (o.colicis@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2022